



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 53
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 17 JUILLET 1979

PROGRAMME D'AFFECTATION D'ÉTUDIANTS ENTRE LE CANADA ET LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE (RPC)

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Flora MacDonald, a annoncé aujourd'hui la conclusion à Pékin, le 7 juin 1979, d'une entente devant favoriser les échanges et la collaboration dans le secteur de l'éducation entre le Canada et la République Populaire de Chine (RPC). La délégation canadienne lors de la signature de l'entente était composée de représentants du gouvernement fédéral et des provinces.

Cette entente représente l'aboutissement de discussions intensives qui ont débutées en août 1978 suite à l'annonce faite par la RPC de son désir d'envoyer un nombre élevé d'étudiants au Canada pour poursuivre des études scientifique et technologique. Cette initiative fait partie d'un programme mis sur pied par la RPC pour envoyer un bon nombre d'étudiants dans différents pays à l'étranger.

L'élaboration d'un programme spécial devant faciliter l'affectation en 1979 d'environ 100 chercheurs chinois dans des établissements canadiens est l'une des caractéristiques importantes de l'entente. De concert avec les autorités provinciales de l'éducation et d'autres organismes provinciaux ou fédéraux, le Conseil des ministres de l'éducation (Canada) et le Conseil national de recherches du Canada participeront dans le cadre de ce programme à l'affectation, l'évaluation de la compétence linguistique et à l'orientation des chercheurs, ainsi qu'à la liaison avec la collectivité universitaire.

Par l'intermédiaire de son ambassade à Ottawa, le gouvernement de la RPC prendra en charge les frais de logement, de subsistance, de déplacement et de formation linguistique complémentaire des chercheurs, le coût des livres, de l'équipement, de l'assurance-maladie ainsi que les frais relatifs à l'enseignement